



DOSSIER DE CANDIDATURE
LOGEMENT VENTE HLM EN BAIL RÉEL SOLIDAIRE
SAINT-MALO

2 rue du Courtil à St Malo – Le Bosquet aux Pommes – T4 – 80.90 m² - Balcon : 2.58 m² - 1 cave - 2 places de stationnement REF 4021

PRIX NET VENDEUR 189 000 €

Redevance foncière mensuelle 80.90 €

Cadre réservé à l'organisme

Date de réception de l'offre : Heure de réception de l'offre :

Montant de l'offre :

Rang de priorité :

ETAT CIVIL :

	Demandeur	Conjoint ou co-demandeur
NOM – Prénom		
Nom de naissance		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Adresse		
Code postal et commune		
Téléphone		
Mail		

SITUATION FAMILIALE :

- | | | | |
|--------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|
| ☐ Célibataire | ☐ Séparé(e) | ☐ Divorcé(e) | ☐ Veuf(ve) |
| ☐ Concubinage | ☐ Pacsé(s) | ☐ Marié(s) | |

Autres personnes devant occuper le logement :

NOM	Prénom	Date de naissance	Situation (écolier, collégien, lycéen, autre...)

SITUATION PROFESSIONNELLE :

	Demandeur	Conjoint ou co-demandeur
	☐ CDI ☐ CDD jusqu'au..... ☐ Fonctionnaire : ☐ Stagiaire ☐ Titulaire ☐ Contractuel ☐ Demandeur d'emploi ☐ Artisan/Com. ☐ Retraité(e) ☐ Sans profession	☐ CDI ☐ CDD jusqu'au..... ☐ Fonctionnaire : ☐ Stagiaire ☐ Titulaire ☐ Contractuel ☐ Demandeur d'emploi ☐ Artisan/Com. ☐ Retraité(e) ☐ Sans profession
	Depuis le	Depuis le
Employeur		
Adresse		
Code postal - ville		

RESSOURCES MENSUELLES :

	Demandeur	Conjoint ou co-demandeur	Autres personnes vivant foyer
Salaire net mensuel			
Retraite totale nette mensuelle			
Indemnités journalières			
Indemnités chômage			
Pension invalidité			
Allocation Adulte Handicapé (AAH)			
Revenu de Solidarité Active (RSA)			
Allocations Familiales			
Pension alimentaire perçue			
Pension alimentaire versée			

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :

	Demandeur	Conjoint ou co-demandeur	Autres personnes vivant foyer
REVENU FISCAL DE REFERENCE 2025 (sur les revenus de 2024 -année N-2)			

CREDITS EN COURS :

Nature du prêt/organisme prêteur	Echéance mensuelle	Date de début	Date de fin
1- 2- 3-			
1- 2- 3-			

APPORT PERSONNEL :

	Demandeur	Conjoint ou co-demandeur
MONTANT		

LOGEMENT ACTUEL :

Vous êtes ☐ Locataire d'un logement appartenant à un bailleur social du département ☐ Locataire du secteur privé
☐ Propriétaire ☐ Hébergé Autre

Si vous êtes locataire d'un logement appartenant à un bailleur social, merci de préciser le nom du bailleur social :
.....

Avez-vous déjà acquis :

► Un logement auprès d'un organisme Hlm (logement neuf en accession sociale ou logement ancien dans le cadre de la vente Hlm) : ☐ OUI ☐ NON

► Un logement locatif conventionné auprès d'une SEM ou de l'association foncière logement (AFL) :
☐ OUI ☐ NON

En cas de réponse affirmative à l'un des deux cas, avez-vous revendu ce logement en raison des motifs suivants :

► Mobilité professionnelle (impliquant un trajet de plus de 70 km entre le nouveau lieu de travail et le logement) :
☐ OUI ☐ NON

► Logement devenu inadapté à la taille du ménage : ☐ OUI ☐ NON

► Séparation du ménage : ☐ OUI ☐ NON

Rappel : « Lorsqu'une personne physique a acquis soit un logement auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré, soit un logement locatif appartenant à une société d'économie mixte ou à l'association mentionnée à l'article L. 313-34 et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L.831-1, elle ne peut se porter acquéreur d'un autre logement appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré ou appartenant à une société d'économie mixte ou à l'association mentionnée à l'article L.313-34 et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L.831-1, sous peine

d'entacher de nullité le contrat de vente de cet autre logement. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas en cas de mobilité professionnelle impliquant un trajet de plus de soixante-dix kilomètres entre le nouveau lieu de travail et le logement, ou si le logement est devenu inadapté à la taille du ménage ou en cas de séparation du ménage, sous réserve de la revente préalable du logement précédemment acquis ». (art. L 443-11, IV, alinéa 2 du CCH).

JUSTIFICATIFS A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.

Une offre d'achat	
Copie de la carte nationale d'identité et/ou du livret de famille, attestation de PACS, carte de séjour, passeport	
Avis d'imposition 2025 (sur les revenus de 2024 - année N-2)	
Déclaration des revenus 2025	
3 Dernières quittances de loyer et contrat de location, attestation d'hébergement, taxe foncière	
3 derniers bulletins de salaire et/ou justificatifs de ressources	
Accord de principe de financement bancaire avec simulation de financement (minimum au prix de vente)	

Le(s) demandeur(s) soussigné(s), certifie(nt) sur l'honneur la véracité des indications fournies dans le cadre de ce formulaire ainsi que de l'ensemble des pièces jointes y afférent, sous peine de poursuites pénales.

Je/ Nous soussigné(s) Mr / Mme se portant acquéreur(s) d'un logement social vacant en Bail Réel Solidaire sur la commune de Saint-Malo. Atteste(nt) sur l'honneur à s'engager à occuper le logement au titre de résidence principale.

Fait à Le

Signature(s) :

Ces données sont destinées à l'organisme EMERAUDE HABITATION pour pouvoir étudier votre demande d'acquisition. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi que de droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

[Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un mail à dpo@emeraude-habitation.fr ou par voie postale : Emeraude Habitation, protection des données personnelles, 12 avenue Jean Jaurès – 35400 Saint-Malo](mailto:dpo@emeraude-habitation.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Ces données seront conservées jusqu'à la signature de l'acte authentique du logement concerné.